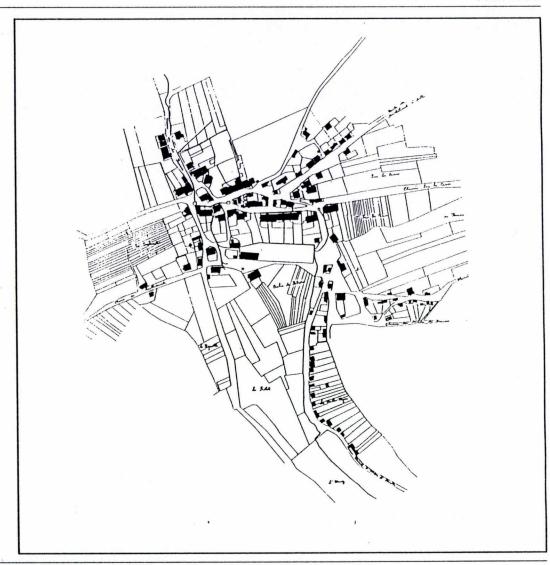
ETUPES

Juin 1993

LE CENTRE-VILLE







SOMMAIRE

Ι	Préambule : Le Schéma Directeur de Développement	P. 3
II	Le contexte urbain et socio-économique	P. 5
III	Le centre-ville	P. 7
IV	Plan du centre-ville	P. 9

Le Schéma Directeur de Développement

Pendant un an et demi, la ville d'ETUPES, en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme, a réfléchi au devenir d'ETUPES. Cette réflexion et ces études se sont concrétisées par un Rapport de Synthèse qui propose un Schéma Directeur de Développement. La municipalité a souhaité informer et consulter les habitants en leur proposant une Exposition d'Urbanisme qui, pendant un mois, a été à leur disposition avec la présence d'élus.

Le Schéma Directeur fixe les grandes lignes du développement de la commune, sachant que les objectifs de base des élus étaient de :

- Retrouver le seuil des 5000 habitants, à moyen et long terme,
- Jouer plus pleinement son rôle de chef-lieu de canton,
- Tirer profit de la présence importante d'une zone industrielle en constante progression ainsi que la réalisation proche de Technoland, d'enjeu districal, lié à la construction en cours de l'échangeur Nord, dit de Brognard.

Le Schéma Directeur identifie en particulier :

- Les sites de restructuration du tissu urbain existant, en particulier le CENTRE-VILLE, mais aussi la MONTAGNE,
- Les sites d'habitat futur, le type d'urbanisation et leurs capacités d'accueil en logements,
- Les espaces libres à protéger et les espaces de loisirs à développer,
- Les futures infrastructures nécessaires au développement de la commune ou l'aménagement des infrastructures existantes.

Juin 1993

LE CONTEXTE URBAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

- ETUPES, comme l'ensemble du DUPM, a connu une forte progression démographique dès les années 50 jusqu'au début des années 70. Depuis 1975, le Pays de Montbéliard connaît une baisse de population spectaculaire. ETUPES est ainsi passé de 5 254 habitants en 1975 à 3 605 en 1990.
- La population d'ETUPES connaît un vieillissement général et une forte dimunition des jeunes (les 0-19 ans représentent en 1975 41 % de la population, ils ne représentent plus que 28 % en 1990).
- Le solde migratoire est négatif depuis la période 68-75.
- Le nombre d'étrangers a considérablement baissé, il a presque été divisé par deux depuis 1982.
- Les habitants d'ETUPES sont répartis en 1 255 ménages. Ils étaient 1 387 au recencement précédant et 1 447 en 1975. Il y a en moyenne 2,86 personnes par ménage en 1990.
- Il existe des emplois sur place mais majoritairement assurés par des personnes de l'extérieur.
- La répartition socio-professionnelle reste trés proche de celle du DUPM: il y a seulement un peu plus de cadres à ETUPES (5,8 %) que dans le DUPM (4,4 %).

Les Atouts d'ETUPES :

- C'est une commune proche des pôles d'emplois et des infrastructures les plus importants. Elle offre également sur son territoire une part d'emplois non négligeable.
- ETUPES est un lieu de transit important entre les zones d'habitat de son canton à l'Est et les pôles d'emploi (SOCHAUX, MONTBE-LIARD).
- La zone industrielle d'ETUPES qui ne cesse de s'étendre le long du canal vers Fesches se remplit rapidement; la Pépinière d'Entreprises amène une image qualificative de haute technicité à la commune. En outre le développement de «Technoland», site d'activités et de tertiaires aménagés par le DUPM, avec l'achèvement de l'échangeur Nord (A36), amène aux portes d'ETUPES de nouveaux emplois que celle-ci doit concrétiser en futurs habitants.
- Le site urbain d'ETUPES offre d'intéressants lieux potentiels d'habitat, en particulier les collines couvertes de vergers et certains terrains de centre-ville.
- La vie associative est trés développée, et ceci dans tous les domaines ; la politique de la municipalité est de dynamiser ces activités en particulier culturelles, de favoriser le climat associatif en améliorant et en créant de nouveaux équipements. L'animation d'une ville et ses possibilités de loisirs jouent un rôle non négligeable dans son attractivité résidentielle.

Surface des terrains	Types d'habitat	Estimation capacité d'accueil
A - Terrains Péchin 4 a 64 ca	Petit collectif R + 1 / R + 2	≈ 5 logements + poste
B - Terrains Rigoulot 37 a 6 ca	Maisons de ville (≃ 6)	9 logements
dont maison existante	Réhabilitation construction existante : 2 logements	Maison: 2 logements
C - Sur la Côte	Pavillons isolés Maisons de ville Petits collectifs	30 à 40 logements
	TOTAL:	T: 46 à 54 logements

LE CENTRE-VILLE

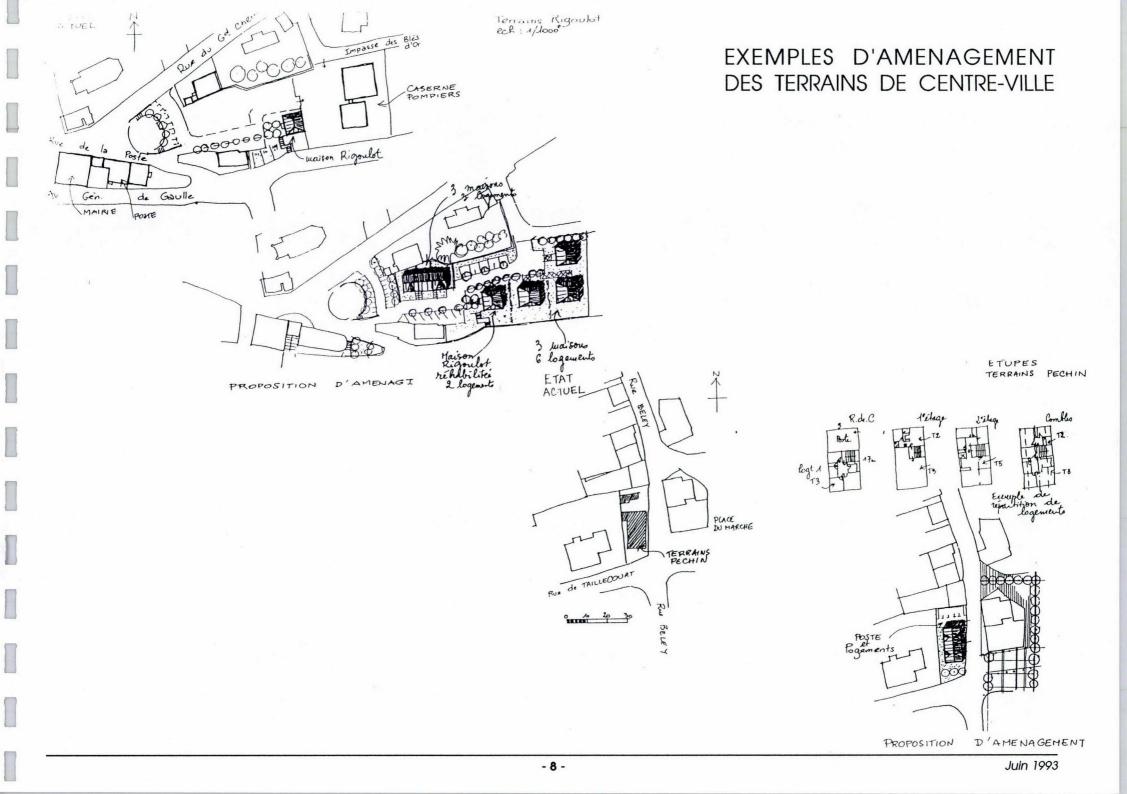
La Municipalité a retenu comme priorité de «construire le centreville», lui donner son véritable sens, lieu de représentation, de rencontre, d'implantation d'équipements et lieux publics. Suivant cette orientation, la municipalité a retenu de réaliser des opérations de logements, en premier lieu sur des terrains lui appartenant ou en cours d'acquisition. Elle a aussi adopté le principe de déplacer la Poste et de l'intégrer dans un projet de bâtiment neuf comprenant également des logements.

- A Les terrains Péchin ont été retenu comme site d'implantation de la poste et de logements.
- **B Les terrains Rigoulot** situés dans le coeur historique de la commune à proximité immédiate de la mairie et du Temple, se décomposent actuellement en trois sous-ensembles :
 - à l'Ouest, l'ancien terrain d'assise de la ferme, transformé en parking ;
 - au Milieu, la maison Rigoulot, grosse maison cossue d'une architecture intéressante, qui abrite actuellement quelques associations;
 - à l'Est, les sapeurs-pompiers, mais dont le déplacement pourrait être envisagé.

C - Les terrains au lieu-dit «sur la Côte». Ceux-ci sont propriétés de la commune, proche du centre puisque le futur centre-ville sera constitué par le «carré» des rues Général de Gaulle, E. Beley, Caporal Peugeot, La Libération. Ces terrains en hauteur et bien orientés, offriront une capacité de logements afin de densifier le centre.

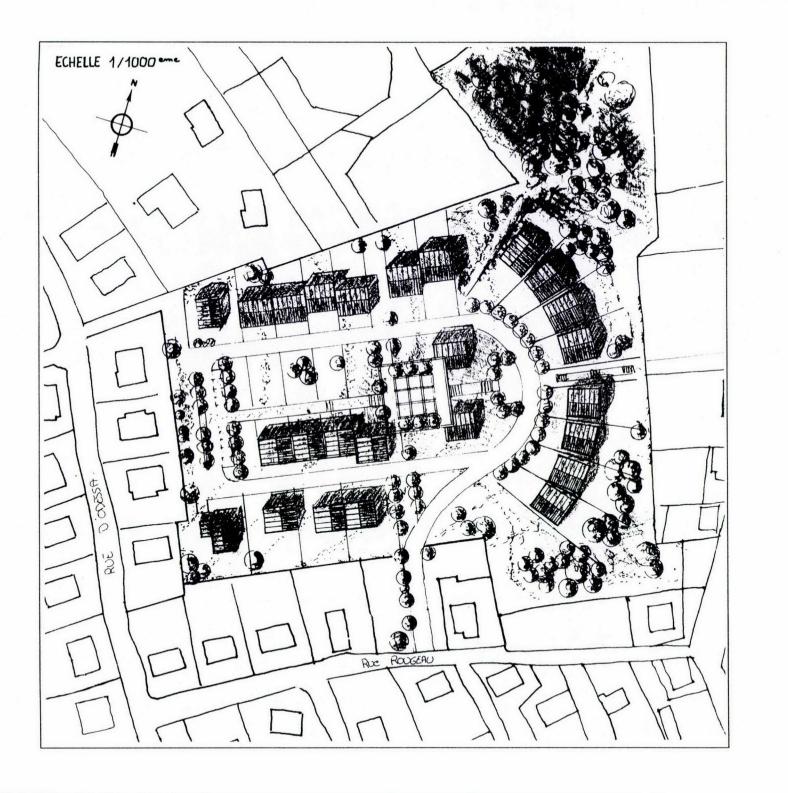
Det E-Les autres terrains sont envisagés comme futur site de logements mais à long terme. Leurs fonctions actuelles sont vouées aux activités, pour ceux du centre-ville.

Enfin, le P.O.S. d'Etupes est en cours de révision et le nouveau contenu (zonage et règlement) devrait être applicable à la mi-1994.



PLAN DE CENTRE-VILLE

- ☐ Les équipements
- ☐ Les sites de logements
- ☐ Les espaces publics



SITE C

"Sur la Côte"

E

T

U

F

Г

E

P

L

4

N

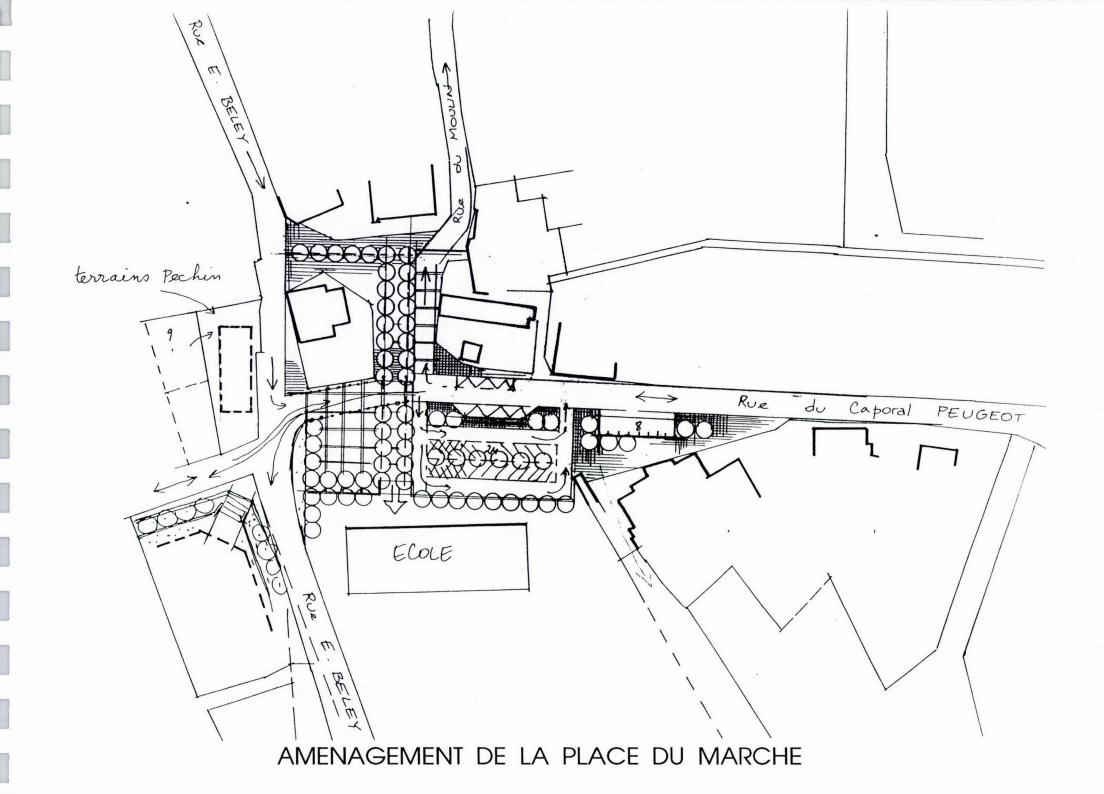
M

A

S

S

F



PROPOSITION D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE

